

Spécial 1^{ères} affectations CONTRÔLEURS / PROGRAMMEURS



SOMMAIRE

- p. 2 Bienvenue
- p. 3 Edito
- p. 4 Les modalités d'affectation
- p. 5/6 Les règles de priorités
- p. 7/8 La rédaction des voeux
- p. 9 Le bulletin d'adhésion

Cher.es collègues

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre réussite au concours de contrôleur des Finances Publiques.

Dans les jours qui viennent, vous allez être appelés à rédiger votre demande de première affectation.

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

Ce guide a vocation à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux cette demande.

Pour autant, n'hésitez pas à contacter les élus de catégorie B de la CGT Finances Publiques qui sauront vous aider, vous conseiller et vous soutenir dans les démarches administratives inhérentes à votre arrivée à la DGFIP. Vous trouverez leurs coordonnées page 7 de ce guide.

Nous vous souhaitons cordialement à toutes et à tous la bienvenue à la DGFIP.

- **Sébastien WEBER**
Secrétaire national
Pôle formation professionnelle
suivi des écoles et concours
06.17.20.15.16 / 01.55.82.80.83
sebastien.weber@cgt.fr



VOS CORRESPONDANTS CGT

VOUS RENSEIGNER,

VOUS CONSEILLER,

VOUS DÉFENDRE...

- **Laëtitia BARRIER**
Collaboratrice Nationale CGT
Pôle formation professionnelle
suivi des écoles et concours
07.82.68.49.28
cgtenfip@gmail.com





☛ CE QU'EN PENSE LA CGT

La CGT revendique d'intégrer les 1^{ères} affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée. Elle se prononce pour une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier. Enfin, la CGT Finances Publiques revendique le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et défend un délai de séjour d'un an entre deux mutations. Elle réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit être privilégié.

Dans les jours qui viennent, vous allez être amenés à rédiger votre demande de première affectation :

- ✓ Du 16 juin au 12 juillet 2022 pour les contrôleur-euse-s généralistes ;
- ✓ Du 12 juillet au 4 août 2022 pour les programmeur-euse-s.

Vous devez accorder le plus grand soin à la rédaction de votre demande, elle conditionne votre installation dans les services pour une durée incompressible de trois ans.

Vous connaîtrez votre affectation mi septembre 2022.

L'administration organise une réunion avec les organisations syndicales dans les jours qui suivent la publication du mouvement de première affectation pour évoquer les situations les plus compliquées (rapprochements non satisfaits et personnes en situation de handicap principalement).

N'hésitez pas à nous confier votre dossier pour que nos élus CGT puissent prendre en charge votre demande.

Vous commencerez votre formation initiale le 3 octobre 2022 par une scolarité en école d'une durée de 6 mois puis effectuerez un stage pratique probatoire d'une durée de 6 mois sur votre direction de première affectation.

Les ENFiP sont au nombre de 5 et se situent à Clermont Ferrand, Lyon, Noisy le Grand, Noisiel et Toulouse (pour les B programmeurs).

L'administration va vous demander de choisir une école dans laquelle vous effectuerez votre formation et essaiera de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Vous trouverez ci-dessous quelques mots sur le contexte dans lequel vous arrivez à la DGFIP.

Comme vous le savez certainement, les administrations d'État sont particulièrement ciblées par les économies budgétaires que nous subissons depuis plus de 10 ans et les conséquences pour les services, les agents et les usagers du service public sont mortifères.

La DGFIP est percutée de plein fouet par ces politiques : suppressions massives d'emplois (la DGFIP a perdu plus d'un tiers de ses emplois en 20 ans), casse du maillage territorial, remise en cause des règles de gestion des personnels, des instances de défense de leurs droits et garanties.

Il y a maintenant trois ans, le ministre Darmanin

par le biais d'une énième « réforme » de la DGFIP pudiquement appelée « Nouveau Réseau de Proximité » a décidé d'en finir avec notre administration, ses emplois, ses missions, son maillage territorial. Le NRP c'est la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la fusion massive des services des impôts des particuliers, des services des impôts des entreprises et des services de publicité foncière. C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées ou délocalisées hors de grandes métropoles, la mise en pôle, l'éclatement des missions. Conséquences, le nombre d'emplois supprimés s'élève encore à plus de 4500 pour les années 2021 et 2022.

Pour accompagner cette « réforme », l'administration doit affecter les agents au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux. C'est pourquoi, l'affectation nationale se fait désormais au département. Terminé les affectations fines « Direction/Résidence/mission/structure » dès le mouvement national. Les changements de résidences et de services relèvent d'un mouvement d'affectation locale et le directeur peut déroger aux règles pour nécessité de service. C'est un recul sans précédent, les agents ne peuvent plus combiner mobilité géographique/fonctionnelle dans un même temps et l'administration peut les affecter de manière arbitraire.

Enfin, la loi de transformation de la fonction publique votée à l'été 2019 dynamite le statut des fonctionnaires. Elle permet le recrutement de contractuels sur des missions pérennes et la mobilité interdirectionnelle/interministérielle.

Elle acte la fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière de mobilité et d'avancement et prévoit l'édiction de lignes directrices en terme de mobilité.

Pour sa part, la CGT n'abdique pas. Elle se bat pour renforcer le statut des fonctionnaires. Elle réaffirme que les services publics sont un bien commun à l'ensemble de la population et que leur renforcement contribue à réduire les inégalités.

Concernant le système de mutations/1^{ères} affectations, la CGT Finances Publiques ne renonce pas. Elle continue à défendre une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et un délai de séjour d'un an entre 2 mutations. La CGT Finances Publiques réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit rester la règle !

LES PRINCIPES D'AFFECTION

Vous allez rédiger votre demande de 1^{ère} affectation à partir du 16 juin 2022.

Le mouvement national sera publié fin septembre 2022.

Une réunion pour évoquer des dossiers difficiles avec les organisations syndicales sera organisée quelques jours après la publication.

Ainsi, vous connaîtrez votre affectation nationale au moment de votre entrée en formation le 1^{er} octobre 2022.

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2022, vous exprimerez des vœux pour obtenir un service sur votre direction d'affectation.

Fin octobre début novembre, vous connaîtrez le service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation en école.

Au cours du mois de novembre 2022, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale obtenue par le stagiaire. La formation sur la dominante commencera mi-décembre 2022.

LE NIVEAU D'AFFECTION

L'affectation sur un département ou une direction se fait dans le cadre d'un mouvement national : DIRECTION - DEPARTEMENT – TOUT EMPLOI.

Pour les DIRCOFI vous devez désigner les départements d'implantation des services : ex DIRCOFI Centre-Ouest – INDRE ET LOIRE – TOUT EMPLOI.

Pour les DISI vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE - PAU

Pour les contrôleurs programmeurs, vous pouvez seulement demander une DiSI, la DSFPAPHP, le SARH et la DGE. Pour les DISI (Direction interrégionale des services informatiques) vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE – Programmeur et/ou PSE CRA.

LE CLASSEMENT DES DEMANDES

Vous serez affectés en tenant compte de votre rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes primera l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Vous pourrez faire valoir votre situation de priorité selon les mêmes modalités que les contrôleurs titulaires (voir pages 6 et 7).

LE DÉLAI DE SEJOUR

Depuis juin 2016, les agents en 1^{ère} affectation sont tenus d'exercer leurs fonctions au sein de leur résidence de 1^{ère} affectation pendant une durée minimale de 3 ans avant de pouvoir solliciter une mutation.

Ce délai de séjour, scolarité comprise, ne s'applique pas aux agents reconnus prioritaires afin de prendre en compte les situations personnelles. Dans ce cas, le délai de séjour au sein de leur 1^{ère} affectation est de 1 an.



Les Priorités

Il existe 3 types de priorités différentes : pour rapprochement, pour handicap et pour l'accès à un Département d'Outre Mer (DOM).



1. LA PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT

Des possibilités d'apports dans un département sont réservés aux agents titulaires et stagiaires reconnus prioritaires au titre du rapprochement.

☛ Vous bénéficiez d'une priorité pour vous rapprocher de votre :

- 👤 Conjoint marié, pacsé, ou concubin (1) ;
- 👤 Des enfants confiés à la garde de votre ex-conjoint ou ex-concubin en cas de divorce ou de séparation ;
- 👤 D'un soutien de famille (2) susceptible de vous apporter une aide matérielle et morale si vous êtes divorcé ou séparé, seul avec un ou plusieurs enfants à charge.

(1) Pour le rapprochement de concubin, vous devez fournir des avis d'imposition à la même adresse fiscale de taxation.

(2) Limité aux ascendants ou descendants de l'agent, aux ascendants de l'enfant à charge ou aux frères et soeurs de l'agent.

☛ Vous devez exercer la priorité :

- 👤 Sur le département d'exercice de la profession du conjoint, ou sur le département de résidence (qui doit être limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint) pour le rapprochement de conjoint marié, pacsé, ou concubin ;
- 👤 Sur le département du lieu de scolarisation de l'enfant dont l'ex conjoint à la charge ;
- 👤 Sur le département du lieu de résidence du soutien de famille.

☛ **ATTENTION** : Pour l'Ile-de-France tous les départements sont réputés être limitrophes.

Par ex : lieu de travail du conjoint dans le 77, lieu de résidence familiale dans le 92, vous pouvez demander à bénéficier d'un rapprochement sur le 77 **OU** sur le 92.



RAPPROCHEMENT POUR LES CS PROGRAMMEURS

À ce jour, il n'existe que 66 départements dans lesquels des DISI ont des services implantés, limitant ainsi les possibilités des agents concernés de se rapprocher de leur famille.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, dès lors qu'il n'existe pas d'emploi informatique implanté dans le ressort géographique du département sollicité au titre du rapprochement, les informaticiens auront la possibilité de demander un rapprochement dans un département limitrophe du lieu d'exercice de la profession du conjoint (ou du lieu de résidence du soutien de famille ou des enfants en cas de divorce ou de séparation), dans le ressort géographique duquel des emplois informatiques sont implantés correspondant à la qualification détenue par les agents.



LA PRIORITÉ POUR HANDICAP
LA PRIORITÉ POUR L'ACCÈS À UN DOM
LES CRITÈRES PERMETTANT D'APPRECIER LA PROXIMITÉ D'UN AGENT AVEC UN DOM



2. LA PRIORITÉ POUR HANDICAP



Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier de la priorité.

Vous ou votre enfant devez être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) comportant la mention « invalidité ».

La priorité pour handicap ne s'applique qu'à un seul département.

Cette priorité donne lieu à mutation après examen par l'administration.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

-  **Soit un lien familial ou contextuel :** vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toutes pièces justificatives que vous pouvez fournir à l'appui.
-  **Soit un lien médical :** vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soins dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.


3. LA PRIORITÉ POUR L'ACCÈS À UN DOM

Elle porte sur les 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion.





Plusieurs critères sont pris en considération par l'administration pour estimer que vous possédez des attaches familiales et matérielles dans le département d'outre-mer sollicité.

Il faut remplir au moins 2 conditions sur les 5. Dans ce cas, votre demande fera l'objet « d'un examen attentif au titre des situations individuelles et familiales particulières » pour le DOM concerné.

Les critères permettant d'apprécier la proximité d'un agent avec un DOM :

-  **Le domicile d'un parent proche :** il s'agit du domicile d'au moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grands-parents, enfant.

Les demandes prioritaires au titre du CIMM ou du rapprochement sont interclassées entre elles au rang de réussite au concours.

-  **L'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
-  **Le lieu de scolarité ou d'études :** il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures.
-  **Le lieu de naissance :** il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
-  **Le domicile de l'agent :** il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.

Conseils pratiques pour rédiger sa demande

Votre demande de mutation peut comporter autant de vœux que vous souhaitez.

Vos vœux doivent être classés par ordre décroissant de préférence (on met en premier le vœu qu'on souhaite vraiment obtenir...).

En pratique, vous ne devez surtout pas vous limiter à demander votre département d'origine au risque de vous retrouver affecté d'office dans un département que vous n'auriez pas demandé et qui vous mettrait en difficulté.

C'est pourquoi, vous devrez très certainement formuler des vœux en région parisienne, car une majorité d'entre vous sera affectée sur la région île de France.

Il est plus « confortable » d'être affecté auprès d'une grande gare parisienne qui dessert sa région d'origine qu'à l'autre bout de la France...

A titre indicatif, Vous trouverez page suivante un exemple de demande pour le département du Loiret, y compris en rapprochement.

ATTENTION : des services de plusieurs directions peuvent être implantés sur un même département.

Exemple : sur le département du Loiret, il existe des services de 4 directions différentes : la DRFIP 45, la DIRCOFI Ouest, la Disi Ile-de-France et la DNEF.



LES ÉLUS CGT DE LA CAP N°6 DES CONTRÔLEURS : elusb@cgt.fr

📞 **Michel RABILLARD** : m.rabillard@cgt.fr 📞 06.32.07.39.93

📞 **Nadia DJIAB** : nadia.djiab@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Marie CHARON** : marie.charon@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Erika CORROYETTE** : erika.corroyette@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Pierre DUFFAU** : pierre.duffau@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Célia ROUQUET** : celia.rouquet@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Thami FATHI** : thami.fathi@dgfip.finances.gouv.fr

📞 **Cecile BARRAU** : cecile.barrau@dgfip.finances.gouv.fr

PENSEZ-Y

- ▶ **Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).**
- ▶ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les directions et structures proposées.
- ▶ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

Comment formaliser le vœu de rapprochement

SUR L'IMPRIMÉ 157 - SD ;

CADRE 3 : INDIQUER :

- ☞ Le type de rapprochement ;
- ☞ Le département de rapprochement ;
- ☞ La résidence de rapprochement ;

SUR L'IMPRIMÉ 157 - I - SD FORMALISER LE VOEU.

DDFiP / DRFiP sans résidence rapprochement.

Ne pas oublier de joindre les justificatifs vous permettant de bénéficier de la priorité.

157 - SD

Direction générale des finances publiques
Service des Ressources Humaines
Sous-Direction de la Gestion des
Personnels et des Parcours Professionnels
Bureau RH 2A - Pôle C
Télédoc 826

DEMANDE DE PREMIERE AFFECTATION

Candidat admis au concours de contrôleur des finances publiques

Concours 2019 - Année 2020	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Rang de classement au concours</td> <td style="width: 50%;">Réservé administration</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">292</td> <td></td> </tr> </table>	Rang de classement au concours	Réservé administration	292	
Rang de classement au concours	Réservé administration				
292					

1 INFORMATIONS AGENT	
Nom de famille :	Nom d'usage :
Prénom :	Situation de famille :
Département de naissance :	Nombre d'enfants à charge :
Date de naissance :	Profession du conjoint :
Adresse :	Voie ou rue :
Numéro :	Code postal :
Code postal :	Commune du domicile :
Contact :	Téléphone :
	Adresse messagerie : courrier-web@hotmail.fr
2 INFORMATIONS CANDIDATURE	
Direction de candidature :	Type de concours :
<i>Pour les agents déjà en fonction à la DGFIP :</i>	
N° DGFIP :	Grade :
	Affectation actuelle :
3 PRIORITÉS DEMANDÉES - Je demande le bénéfice des priorités suivantes :	
a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible) <i>de conjoint.</i> au département de <i>Loiret</i>	
b. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité à la résidence de :	
c. Priorité pour agent handicapé à la résidence de :	
d. Affectation dans un DOM	
4 QUALIFICATION POUR UN EMPLOI DE SECRÉTARIAT A LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Pratiquez-vous habituellement le traitement de texte ?	OUI
Formation suivie dans cette spécialité :	formation bureautique pack office
5 DEMANDE LIÉE (avec un(e) autre lauréat(e) appelé(e) à la même date)	
Nom :	Prénom :
	Rang :
6 DATE	
À	le
7 RÉSERVÉ ADMINISTRATION	

TU ES MUTÉE À
600 BORNES DANS
UNE ZONE SENSIBLE!
C'EST QUOI LA
BONNE NOUVELLE ?

C'EST
PROVISOIRE
PENDANT
5 ANS.



157-I-SD

DEMANDE D'AFFECTATION

Intercalaire n° 1/31

Code de direction :

Nom de famille :	Département			
Nom d'usage :				
Prénom :				
Affectations sollicitées dans l'ordre décroissant des préférences				
Choix	Code Direction	Libellé de la direction	RAN	Missions / Structures
1	450	DRFiP Loiret	Loiret	Rapprochement
2	450	DRFiP Loiret	Loiret	Tout emploi
3	R45	DiRCOFi Ouest	Loiret	Tout emploi
4	D77	DiSi Ile-de-France	Loiret	Tout emploi
5	A40	DNEF	Loiret	Tout emploi
6				
7				



NOM :
Prénom :
Date de naissance :/...../..... **N° DGFiP** :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :
Service :
Adresse : entrée - bâtiment - résidence :
N° : type et voie :
Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :
Tél. :
Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :
Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :
.....
Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :
Tél. :
Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- NVO** (hebdo d'actualité) **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)
- VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

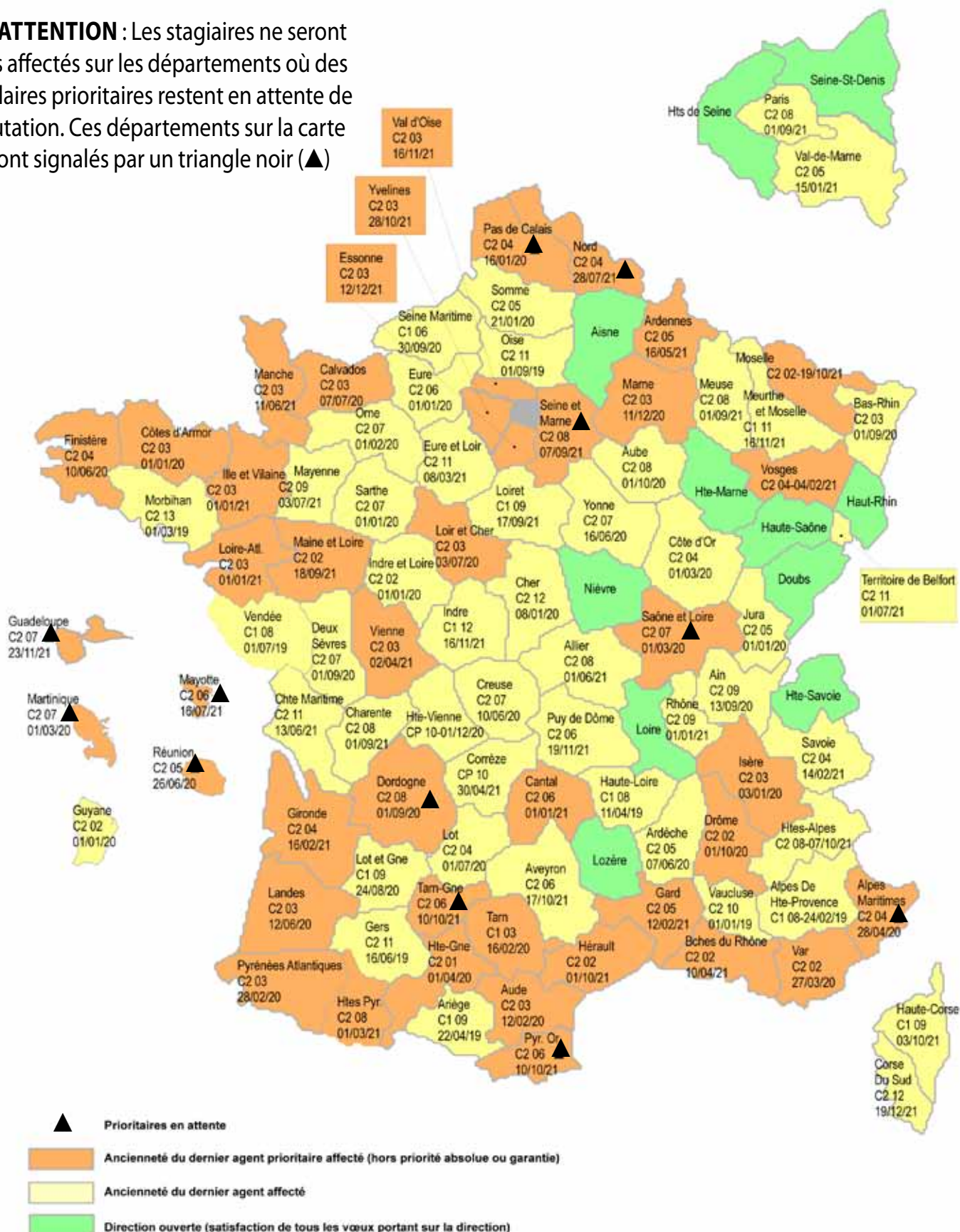
Date :/...../..... Signature :

Montant de l'adhésion : Contrôleur-Stagiaire : 60 €

Mouvement de mutations des agents de catégorie B administratifs titulaires du 1er septembre 2022

Carte des niveaux d'ancienneté administrative par direction territoriale

⚠ **ATTENTION** : Les stagiaires ne seront pas affectés sur les départements où des titulaires prioritaires restent en attente de mutation. Ces départements sur la carte sont signalés par un triangle noir (▲)

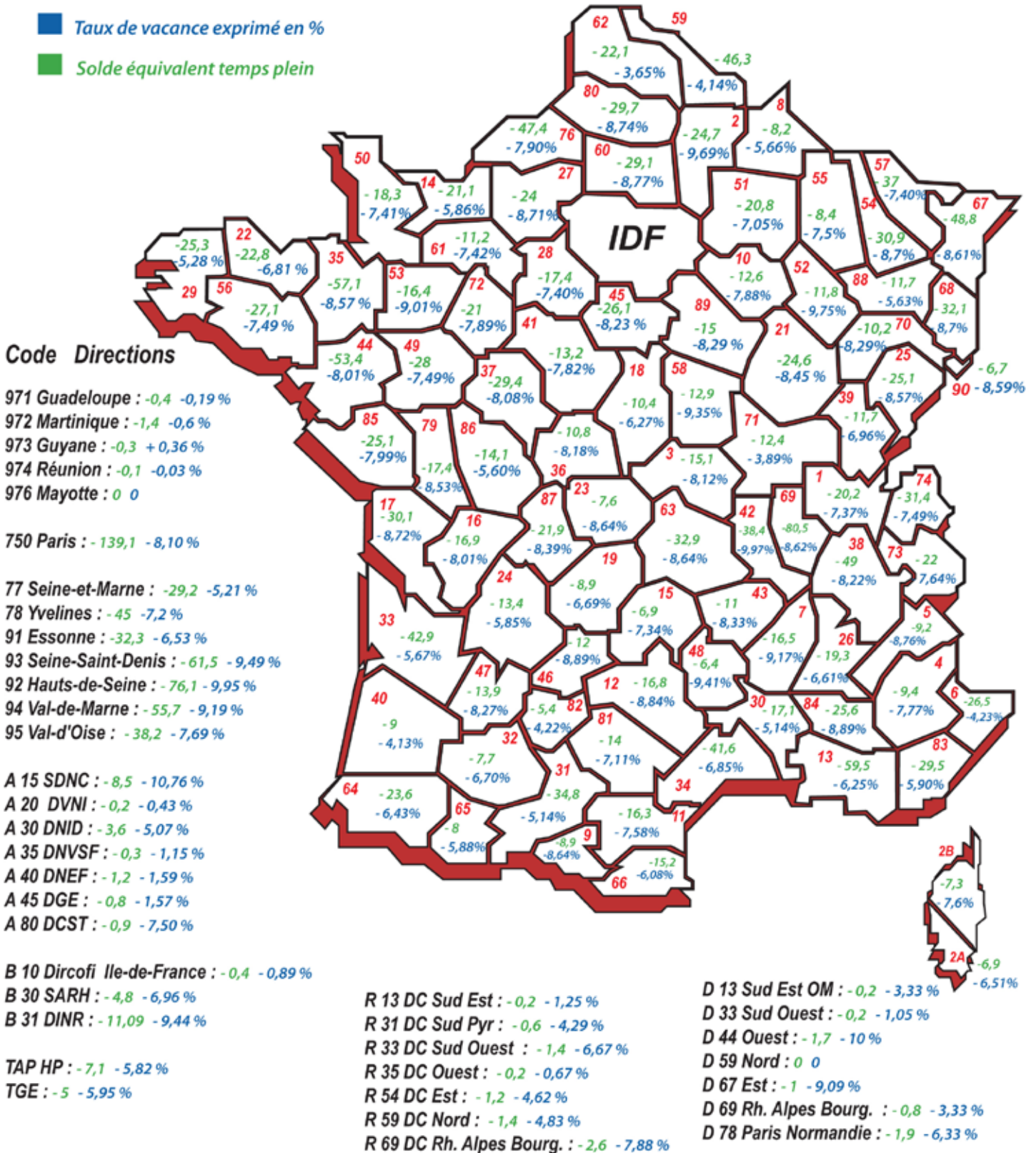


SITUATION DES EFFECTIFS B (ADMINISTRATIFS)

PROJETÉE AU 01/03/2023

TAUX DE VACANCE NATIONAL - 7,08 %

- Taux de vacance exprimé en %
- Solde équivalent temps plein



MÊME LES PLUS SCEPTIQUES ONT FRANCHI LE PAS



ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS...
REJOIGNEZ-NOUS

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr